Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Immeuble La Tournette dit le Mirantin III

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000136
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : La Tournette dit Le Mirantin III

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AB, 6

Historique

Le projet est élaboré à partir de 1984 pour le compte de la SMA, domiciliée à Arc 1800, et présidée par Roger Godino, maître d'ouvrage de l'opération. La conception du projet est due à la collaboration de C. Perriand avec B. Taillefer. La mise en oeuvre du projet est assurée par le bureau d'études COGEM (bureau d'études de la S.MA) avec A. Chedal. Le permis de construire est accordé en septembre 1985, et la livraison des logements a lieu à Noël 1987.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1984 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), André Chedal (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La composition de l'immeuble repose sur la conception du studio loisirs mis au point par C. Perriand. Chaque logement comprend une surface au sol de 17 m² auquel s'ajoute une mezzanine (avec une hauteur sous plafond de 1,78 m) d'une superficie de 20 m² environ (dont 10 m² de rangement), portant ainsi la superficie de chaque logement à plus de 35 m². L'immeuble Le Mirantin III (la Tournette) comprend 171 lits. L'immeuble a quatre niveaux. Il est composé de cinq travées distribuées par une coursive centrale longitudinale (perpendiculairement à la pente) qui dessert de part et d'autre tous les studios disposés avec une mono-orientation. Les façades pignons permettent aux studios placés en extrémité de bénéficier de petits éclairages complémentaires. Sur la façade pignon aval, on a placé l'escalier collectif de distribution laissé ouvert sur l'extérieur. L'immeuble se compose de quatre parties (2 ou 3 travées de largeur, 3 ou 4 niveaux) couvertes chacune par une toiture différente, mais de pente identique.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 3 étages carrés

Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans
Escaliers : escalier demi-hors-oeuvre : escalier droit, en charpente, cage ouverte
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE
Voir historique du dossier ensemble « Mirantins »
II. DESCRIPTION
A. Implantation dans le terrain
Corps de bâtiment unique, implanté perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain.
B. Organisation du plan / répartition des logements
Les studios sont disposés de part et d´autre de la coursive centrale :
- 5 travées de studios au sud répartis ainsi :
---- 2 travées côté aval (R+2) ;
---- 3 travées côté amont (R+3).
- 4 travées de studios au nord répartis ainsi :
---- 2 travées côté aval (R+3) ;
---- 2 travées côté amont (R+3) (le rez-de-chaussée amont correspond au premier niveau des travées aval).
Chaque travée présente une largeur entre murs de refend de 2.88 m (entre axe 3,04 m), une hauteur entre dalle de 3,98 m, et comprend un studio, aménagé sur deux niveaux (dont un de mezzanine réglée à une hauteur de 1,78 m sous plafond).
De part et d´autre de la coursive, les travées sont décalées en plan de la moitié de la largeur d´une travée (1.44m).
L´escalier de distribution est placé dans la travée nord, côté aval et construit en charpente bois et charpente métallique.
C. Structure porteuse verticale et horizontale
Dalles et murs de refend en béton armé.
D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales
Escaliers
Escalier extérieur couvert : l´escalier, de deux volées droites, est placé du côté aval de la construction, à proximité de l´arrivée piétonne.
L´escalier est maintenu dans une ossature en bois faite de poteaux verticaux assemblés à chaque niveau de l´immeuble ; il dessert toute la hauteur de la construction.
Les marches sont en caillebotis métallique fixés sur des limons en bois; les garde-corps sont de même type que les garde-corps des terrasses : barraudage métallique peint en bleu, et main courante en bois.
Coursives
Les coursives desservent à l´horizontale les studios disposés de part et d´autre ;
le niveau supérieur de chaque studio (la mezzanine) est prolongé par un espace (rangements) qui surmonte la coursive sur la moitié de la largeur ; chaque morceau de dalle est construit en porte à faux au-dessus de la coursive ; ainsi les coursives ont la même hauteur sous plafond que le niveau bas des studios.
Le sol est recouvert de moquette, type Tapisom ; les murs sont recouverts d´un crépis grossier blanc.
Les portes des logements sont peintes en rouge (« Mirantins I » et « Mirantins II » en vert).
L´éclairage est indirect installé au niveau de chaque travée, réalisé par des lampes au néon fixées aux murs, et protégées par une planche de bois qui dirige la lumière vers le haut et le bas.
F. Terrasse
Chaque studio est prolongé par une terrasse d´une profondeur de 1,83 mètre.
La terrasse est décalée par rapport au niveau du studio, d´une hauteur de 32 cm environ.
L´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :
- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque mur de refend à une distance de 1,83 m des façades (la largeur des terrasses) ;
- deux solives disposées au niveau de chaque mur de refend, et moisées (fixations par boulons) aux poteaux verticaux ;

- trois solives disposées parallèlement à la façade, et fixées par des fers en U au deux poutres transversales ;
- des planches de mélèze, posées en double épaisseur, disposées perpendiculairement à la façade, en appui sur les trois solives ; les planches sont rainurées pour faciliter l´écoulement de l´eau vers l´extérieur, et réglées avec une très légère pente pour faciliter l´évacuation des eaux pluviales.

La structure d´ensemble est contreventée par un fer plat disposé en sous face du platelage de la terrasse.

Garde-corps

- Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps installés sur les immeubles des villages de Charvet et des Villards, composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.

Le garde-corps est fait en deux parties :

- l´une en ferronnerie peinte en bleu, composée d´un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;
-l´autre en bois : la main courante ; c´est un madrier de bois placé à l´horizontale ; à chaque extrémité, il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.

Séparation entre les terrasses

Les séparations entre les terrasses des studios mitoyens sont des cloisons en bois. Contre le mur de refend, la hauteur des cloisons est calée sur la hauteur de la mezzanine du logement ; la cloison en forme de trapèze, rejoignant la hauteur du garde-corps.

Les cloisons sont faites de trois épaisseurs de planches :trois planches sur chant, sur lesquelles sont clouées sur chaque face une série de planches espacées, disposées verticalement et en quinconce. La partie supérieure de la cloison est protégée par une pièce de bois en U.

G. Couverture / toiture

La charpente est en bois.

La couverture est un porte-neige en bois.

La toiture comporte plusieurs pans, correspondant aux différentes parties de l´immeuble ; les versants de toiture sont inclinés vers les façades gouttereaux, côté nord ou côté sud.

Le faîtage est perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain ; il présente trois décrochés, composés en cascade qui suivent le sens de la pente du terrain.

H. Façades et baies

Les façades gouttereaux

Chaque studio est prolongé par une terrasse.

L´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade ».

Pour chaque studio, la travée est équipée d´une menuiserie totalement vitrée, sur les deux niveaux.

La composition de la façade vitrée pour chaque travée est la suivante :

- une pièce de bois horizontale au niveau de la mezzanine et trois baies de largeur égale ;
- en partie basse, deux baies fixes encadrent une porte placée au milieu, pour accéder à la terrasse ;
- en partie haute, trois châssis fixes.

Des rideaux intérieurs de couleurs jaune et rouge tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Pignon aval

-Côté nord : un ensemble de poteaux en bois qui soutiennent les volées de l´escalier, entre lesquels sont placés les garde-corps métalliques peints qui suivent la pente des marches.

- Côté sud : la façade est recouverte d´un bardage de planches de bois placées verticalement; le bardage est interrompu par des baies alignées verticalement, et disposées en angle par rapport au plan de la façade, pour orienter le vitrage vers le sud et la vue sur la vallée de l´Isère.

Pignon amont

La porte d´entrée au rez de chaussée : une porte vitrée à deux vantaux ; le seuil est protégé par une dalle en béton horizontale, formant auvent ;

l´ensemble de la façade est recouvert de bardage de planches de bois placées verticalement ;

trois alignements en colonnes de petites baies de proportions verticales : une colonne pour l´éclairage des coursives (dans le plan de la façade), et deux colonnes pour l´éclairage des logements (en saillie par rapport au plan de la façade, pour capter la vue dégagée sur les pistes).

I. Intérieur des logements

Voir historique du dossier collectif « Mirantins »

I.1 - Principe général

Chaque studio est organisé en deux niveaux :

- les travées sont étroites et hautes (2,88 m x 3,99 m): le parallélépipède du volume du logement est tourné d´un quart par rapport à un volume utile employé habituellement pour composer un espace de logement ; le volume est donc équivalent aux volumes des studios des immeubles réalisés précédemment, mais avec une surface au sol inférieure, et une hauteur supérieure.

La grande hauteur permet une disposition sur deux niveaux.

Décalage en plan des deux niveaux : le niveau bas se développe entre la coursive et la terrasse, le niveau haut entre le milieu de la coursive et le milieu du séjour.

I.2 - Distribution

Description du Mirantin II.

Au niveau inférieur

Autour de la gaine technique :

- « la salle de bain normalisée » (équipée d´éléments complets : une baignoire, un lavabo et un WC), avec des parois en tôle émaillée bleue),
- le « plan de cuisson » et le « plan de travail » (un évier, deux plaques électriques et une machine à laver la vaisselle) ;

En face ce sont le « vestiaire » puis les rangements.

A 2.10 m de hauteur au-dessus du niveau, un plancher en madriers de sapin maintenu par deux IPN fixés aux murs longitudinaux, avec une sous face en lambris de sapin, et recouvert dessus d´un tapisom ; le deuxième niveau a une hauteur de 1.78 m sous plafond.

La liaison entre les deux niveaux se fait par un escalier économique en espace ; les marches sont formées par les coffres de rangement du couloir (disposition inspirée des maisons traditionnelles japonaises que Charlotte Perriand a beaucoup observé lors de ses séjours au Japon) ; cet « escalier-rangement» est placé dans une trémie découpée dans le plancher de la mezzanine.

La porte est entièrement vitrée comme tout le reste de la façade. Elle est placée au milieu de la façade, et ouvre vers l´extérieur pour réduire l´encombrement ; elle donne accès à la terrasse surélevée par rapport au logement, ce qui permet de loger sous la banquette en bois, un radiateur électrique le long de la façade ; la banquette peut avoir une largeur variable : deux madriers de la largeur du radiateur ou le double, suivant le choix des acquéreurs.

Au-dessus de la « galerie d´accès » au studio, un rangement spacieux.

Seul l´espace du séjour profite de toute la hauteur du studio (3.96m), avec un « comptoir-bar », un « divan déployable en un grand lit pour deux personnes », une table à manger et quelques tabourets, et une longue banquette qui court tout le long de la façade, jusqu´à la porte qui ouvre sur la terrasse.

Au niveau supérieur

Le deuxième niveau a une hauteur sous plafond de 1.78 m.

Au-dessus de la coursive, un grand placard aux portes coulissantes (panneaux peints de couleur).

Au-dessus des parties humides, un coin nuit avec un lit simple.

Au-dessus du séjour, un espace de couchage pour adultes avec un lit double « le bat-flanc »; cet espace est séparé du coin des enfants par un panneau coulissant ; du côté du séjour, l´espace est ouvert sur le séjour.

Le côté ouvert du « bat-flanc » est équipé d´une rambarde formant garde corps au-dessus du vide du séjour et aussi banquette pour la mezzanine ; la rambarde est faite de deux madriers horizontaux posés sur chant ; au-dessus, ce sont deux madriers horizontaux qui forment banquette ; au-dessus, c´est un madrier posé sur chant, mais décalé par rapport aux madriers inférieurs, qui forme le dossier de la banquette.

I.3 - Mobilier

Une applique métallique pivotante dans le séjour ;
une applique losange en métal et plastique dans l´escalier.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

Vue d'ensemble depuis le nord-ouest Phot. C. Salomon IVR82_20057301394NUCA	Façade ouest (pignon aval) Phot. C. Salomon IVR82_20057301395NUCA	Façade est (pignon amont) Phot. C. Salomon IVR82_20057301396NUCA
L'entrée, pignon amont Phot. C. Salomon IVR82_20057301397NUCA	Détail des percements, pignon amont Phot. C. Salomon IVR82_20057301398NUCA	Façade nord, détail Phot. C. Salomon IVR82_20057301399NUCA
Détail d'une terrasse	L'escalier extérieur	L'escalier extérieur

Phot. C. Salomon
IVR82_20057301400NUCA

Phot. C. Salomon
IVR82_20057301404NUCA

Phot. C. Salomon
IVR82_20057301405NUCA

Le hall d'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301403NUCA

L'escalier intérieur
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301402NUCA

Une coursive
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301401NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Ensemble de trois immeubles : Les Mirantins 1, 2 et 3 (IA73000137) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Charmettoger
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Vue d'ensemble depuis le nord-ouest

IVR82_20057301394NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade ouest (pignon aval)

IVR82_20057301395NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade est (pignon amont)

IVR82_20057301396NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'entrée, pignon amont

IVR82_20057301397NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Détail des percements, pignon amont

IVR82_20057301398NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord, détail

IVR82_20057301399NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Détail d'une terrasse

IVR82_20057301400NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'escalier extérieur

IVR82_20057301404NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'escalier extérieur

IVR82_20057301405NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le hall d'entrée

IVR82_20057301403NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'escalier intérieur

IVR82_20057301402NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Une coursive

IVR82_20057301401NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation